

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE  
1 bd Lakanal – BP 9033  
24019 - PERIGUEUX

DD177-2012

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil

en exercice : 60

Présents : 44

Votants : 55

Pouvoirs : 11

Date de convocation du Conseil de la  
Communauté d'Agglomération  
Le 23 novembre 2012

**Le 30 novembre 2012**

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION « COLLECTIVITES » AU SEIN D'AIRAQ**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, MARCHAND, MOULENES, PATRIAT, ROUGIER  
TYTGAT, PLAN.

MM. BROUILLAUD, COURTEY, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, LE PAPE, DAUGIERAS,  
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, PEYROUNY, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, MOYRAND,  
BELLOTEAU, BOUDY, BOURGEOIS, CORNET, GERAUD, LINTIGNAC, MOUTAWAKKIL, NASSEYS, MATELAT,  
BUFFIERE, ROULAUD, GEORGIADES.

ABSENTS :

Mmes BOUSSARIE, DOAT, LABAILS, NOUGUEZ, DECABRAS-MATA.

MM. DASSEUX, ROCHE, DESMESURE, DOSSET, DUPUY, GELINEAU, LE VACON, MINGASON, MATHIVET,  
COLBAC, THOMAS.

POUVOIRS :

Mme BOUSSARIE	pouvoir à	M. GERAUD
Mme DOAT	pouvoir à	M. MOYRAND
Mme LABAILS	pouvoir à	M. MOULENES
M. NOUGUEZ	pouvoir à	M. MOUTAWAKKIL
M. DASSEUX	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. DESMESURE	pouvoir à	M. PATRIAT
M. DUPUY	pouvoir à	Mme MARCHAND
M. GELINEAU	pouvoir à	M. BOURGEOIS
M. MATHIVET	pouvoir à	M. TYTGAT
M. MINGASSON	pouvoir à	M. CORNET
M. COLBAC	pouvoir à	M. GEORGIADES

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION « COLLECTIVITES » AU SEIN D'AIRAQ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** les derniers Conseils d'Administration et Bureaux d'Airaq (Air Aquitaine) ont décidé la création d'une commission de travail dédiée aux collectivités membres de l'association.

**Que** le but de cette commission est la représentativité des collectivités dans la gouvernance de l'association (au sein du Conseil d'Administration) et la mise en place d'un partenariat entre AIRAQ et les Collectivités.

**Qu'** en effet, de par leurs compétences (transports, urbanisme, politique climat/air/énergie, divers plans...), les collectivités locales vont être amenées à s'investir de façon plus déterminante dans la qualité de l'air.

**Considérant qu'** il est proposé que la CAP s'inscrive dans cette démarche et qu'elle soit représentée par Jean-Marie RIGAUD, Vice-Président chargé du Développement Durable au sein de cette nouvelle commission.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- désigner Jean Marie RIGAUD, vice Président chargé du développement durable, pour participer à la commission collectivités mise en place au sein d'AIRAQ ;
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibération votée à l'unanimité**

**Délibération publiée le** 7-12-2012  
**Délibération certifiée exécutoire**  
**à compter du**

**Pour extrait conforme,**  
**Périgueux, le** 7-12-2012

**Le Président**  
**Claude BERIT-DEBAT**

